

# Mémoires de Messire Clemençon

Autor(en): **Daucourt, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **4 (1901)**

Heft 202

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-285613>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

POUR TOUT AVIS  
et communications  
S'adresser  
à la rédaction du  
Pays du dimanche

# LE PAYS

POUR TOUT AVIS  
et communications  
S'adresser  
à la rédaction du  
Pays du dimanche

à  
Porrentruy

à  
Porrentruy

TÉLÉPHONE

DU DIMANCHE

TÉLÉPHONE

LE PAYS 29<sup>me</sup> année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

29<sup>me</sup> année LE PAYS

## Mémoires

DE

Messire CLEMENÇON

PUBLIÉS PAR A. DAUCOURT

curé de MIÉCOURT.

Cette troupe indisciplinée trouva, par bonheur, de vigoureuses résistances. Aucune communauté ne voulut adhérer à ce parti. Les populations se défendirent bien violemment puis qu'un des plus fameux de cette troupe infernale fut saisi, massacré et tomba misérablement sous les coups de ces braves Montagnards (\*).

Le susdit Brossard, le digne émule de Copin, vint à Saignelégier pour tourmenter le peuple

(\*) C'était un nommé Gruel, français d'origine. Il était venu à Saignelégier pour révolutionner le peuple et lui extorquer des signatures d'adhésion à la France. Le peuple l'attaqua un jour et lui tira des coups de fusil. Comme il portait une cuirasse, les balles ne l'abbattirent point. Enfin un jeune homme voyant qu'on ne pouvait l'abattre, alla tremper une balle dans un bénitier, en charge son fusil et frappe au cœur le révolutionnaire. S'étant relevé, il s'écria « j'ai mon coup, je vous en remercie ». Il tomba de nouveau. Le peuple l'acheva à coups de pierres et de triques. On lui coupa la tête qu'on planta sur un piquet à côté de l'arbre de la liberté. Son cadavre, après avoir été abandonné sur le mur du cimetière, fut enfoui trois jours après. (Mémoires de Verdat, de notre collection). Telle fut la fin de ce misérable qui avait irrité le peuple par ses insultantes provocations.

Feuilleton du Pays du Dimanche 4

## FLEUR DE FALAISE

PAR

MAXIME AUDOIN

— Mon oncle ?..

— Soit, soit ! Mais je veux l'interroger. L'étudier, me rendre compte par moi-même de ce qu'il vaut, faire une enquête approfondie sur son caractère, sa moralité, ses moyens d'existence, enfin sur les garanties de toute nature que je suis en droit d'exiger de ton futur mari. Ce soir, à cinq heures, j'irai me promener du côté de la Pierre-Plate ; — qu'il s'y trouve comme par hasard, et, après examen, je te ferai connaître ma décision.

de ce village et des environs. Il obligeait le monde, par la force des armes, à assister à sa messe sacrilège et à ses sermons dans lesquels il débitait un tas d'abominations et de calomnies contre les curés et les prêtres fidèles qui avaient émigré, pour ne pas donner du scandale à leurs ouailles en prêtant le serment civique. Brossard n'a cessé de les noircir aux yeux du public jusqu'au moment où il fut le témoin des sacrilèges, des abominations qu'une bande de brigands commirent dans l'église paroissiale de Saignelégier, en renversant les autels et les croix qu'ils brûlèrent, en foulant aux pieds les vases sacrés, en proférant mille horreurs contre la religion, contre Dieu et son Christ. Ce malheureux prêtre-jureur vit de sang froid toutes ces atrocités contre le ciel, sans témoigner aucune douleur et sans répliquer le moindre mot. Voilà les effets du zèle ardent que le prêtre assermenté se vantait tant partout d'avoir pour la religion catholique et pour le salut du peuple sans pasteurs. Il voit les voleurs, il voit les impies qui s'acharnent contre la maison de Dieu, qui immolent les victimes, qui refusent de leur aider dans leur fureur infernale, le soi-disant pasteur, le zélateur des âmes, n'ouvre pas la bouche, il ne s'oppose pas à ces atrocités, il n'y met aucune obstacle. N'est-ce pas là le vrai portrait du mercenaire dont parle l'Écriture Sainte, qui voyant venir le loup dans la bergerie, se sauve et laisse faire tous les ravages ?

Si je descends à St-Ursanne j'y rencontre encore un gros chanoine, nommé Berger, archidiacre du Chapitre de St-Ursanne. Ce misérable aimant mieux ses aises et son bien être chez lui et craignant, au contraire, que sa fuite et son exil à l'étranger ne le missent dans une grande nécessité pour les vivres dans les amertumes et les angoisses, considéra tout cela

— Oh ! mon bon oncle, je suis bien tranquille sur le résultat de l'examen !

— Va, va, — à cinq heures, ce soir, à la Pierre-Plate.

Et le vieux savant, resté seul, gronda, son ressentiment non encore apaisé :

— Ce Gélinet !... *Carduus carduum* !... Cette canaille de Gélinet !..

\* \* \*

Dans quelle anxiété Geneviève passa l'après-midi de cette journée, on s'en fait une idée aisément.

Elle ne revit son tuteur qu'au dîner. Il s'était fait un masque impénétrable. N'eussent été la serviette nouée autour du cou, et les lunettes, on eût dit un sphinx égyptien.

Il devait se préparer à subir quelque terrible assaut, car la cuiller à potage tremblait dans sa main.

La gouvernante sortie, et après quelques secondes d'un silence imposant, la pauvre fille

comme du vrai pusillanisme. Il fut facile de l'amener à prêter le serment constitutionnel. A la requisition de la municipalité, il prêta devant elle le serment exigé par le décret.

Le vaillant ex-jureur voulut jouer le rôle de pasteur. Il osa monter en chaire, quoiqu'il ne sut que très imparfaitement le langage français (\*). Il prêcha au peuple et prétendit ensuite se justifier à cause du serment qu'il venait de faire, mais tout le monde ne fit que tourner en ridicule les raisons qu'il alléguait pour sa justification. Il citait improprement des textes de l'Écriture pour donner plus de poids à ses paroles (\*\*).

Berger ne fut pas le seul de son Chapitre qui tomba dans de pareils égarements. Le vieux Keller, Prévôt du Chapitre suivit aussi son exemple, mais il eut la bonne grâce de se réfugier chez son frère à Porrentruy et ne remplit aucune fonction ecclésiastique.

Le chanoine *Friquelier*, obligé de s'expatrier devant la révolution parce qu'il avait comploté contre le Prince et son gouvernement, errait dans Paris jusqu'au moment où il put

(\*) Berger était un Alsacien, natif de Colmar.

(\*\*) Le 20 mai 1793, en prêtant le serment devant la municipalité de St-Ursanne, Berger déclara « qu'il ne comprenait pas ces mots *Liberté et Égalité*, mais qu'il jurait d'être bon citoyen, qu'il ne serait pas perturbateur du repos public et qu'il n'agirait en rien contre la patrie ». Il fut ensuite désigné comme desservant provisoire de St-Ursanne. Le peuple eut horreur de ses sacrilèges et s'il était forcé d'entendre ses discours, il n'allait au temple que pour « se moquer du gros vieux Berger, de sa tournure et de son accent allemand dans ses sermons qu'il avait la prétention de remplir de textes de l'Écriture pour justifier son abominable apostasie ».

demanda d'une voix étranglée par l'angoisse :

— Eh ! bien, mon oncle ?

— Eh ! bien, mon enfant, mes pressentiments de cette fâcheuse ressemblance ne m'avaient point trompé. Ce M. Legoff ne te convient nullement.

— Que dites-vous ?

— Je dis que, de l'enquête approfondie à laquelle je me suis livré, il résulte que cet individu n'est qu'un âne bête, et un sot, et un insolent par dessus le marché.

— Ce n'est pas possible ; il y a erreur ! — Vous l'avez interrogé ?

— Minutieusement, je te prie de le croire. Je lui ai d'abord présenté un *lunium-album* : « Pourriez-vous me dire le nom de cette plante ? lui ai-je demandé. — Ça, m'a-t-il répondu d'un air surluisant, c'est une ortie. » Conçois-tu ? confondre une ortie avec un *lunium* ? — une urticée avec une labiée.

— Mais mon oncle ?..

— Quoi ? mon oncle ?.. Attends ! — Même